

Paris : le périphérique va bientôt être limité à 50 km/h

Par **Paul Sugy**.

Publié il y a 54 minutes,

Mis à jour il y a 51 minutes



La vitesse sur le périphérique parisien sera bientôt abaissée à 50 km/h. *BERTRAND GUAY / AFP*

Cette mesure a été dévoilée par la Ville de Paris ce mercredi, lors de la présentation du Plan Climat de la capitale. Celui-ci entend «mettre un frein à la circulation automobile».

Les conducteurs parisiens vont de nouveau devoir mettre le pied sur la pédale de frein. Après un premier abaissement de la vitesse sur le boulevard périphérique de Paris à 70 km/h (au lieu de 80 km/h) en 2014, la Ville de Paris a annoncé ce mercredi 22 novembre qu'elle comptait désormais limiter la vitesse à 50 km/h, sur les 35 kilomètres de voies qui ceignent la capitale.

Cette mesure entrera en vigueur le 14 septembre 2024, dès la fin des jeux olympiques. Elle s'accompagne d'un second changement pour le périph' : la réservation d'une voie entièrement dédiée au covoiturage et aux transports collectifs. Cette voie sera celle qui, au cours de l'été 2024, servira de «*voie olympique*», une voie séparée du reste du boulevard et réservée à la circulation des sportifs et des officiels pour les JO.

Ces deux mesures figurent dans le nouveau Plan Climat 2024-2030 présenté ce mercredi par la mairie, et qui sera examiné par le Conseil de Paris en décembre avant d'être soumis au vote des élus dans le courant de l'année 2024. Le second axe de ce plan ambitionne de «*réduire*

drastiquement la pollution liée à la circulation automobile», notamment donc en abaissant la vitesse maximale autorisée sur le périphérique. Certes on y circule déjà lentement aux heures de pointe, mais la mairie précise dans un communiqué qu'«*aujourd'hui, la vitesse médiane sur le périphérique est de 50 km/h la journée, de 30 à 45 km/h aux heures de pointe et de 60 km/h la nuit.*» La mesure obligera donc les automobilistes à freiner la nuit, même lorsque les voies sont peu encombrées.

La mairie annonce par ailleurs dans son Plan Climat la création d'un «*cœur piéton*» dans chacun des vingt arrondissements de la capitale, ainsi que l'installation d'une «*zone apaisée à grande échelle, également dénommée Zone à Trafic Limité (ZTL) dans le centre de Paris*». Les autocars de tourisme seront bientôt interdits de circulation dans le centre de Paris et dans cette Zone à Trafic Limitée, «*la circulation sera réservée aux piétons, vélos, transports en commun et à certaines catégories d'usagers (riverains, commerçants, artisans, personnes à mobilité réduite...)*».

La rédaction vous conseille

→ **«Voie dédiée» sur le périphérique parisien : Hidalgo va amender son projet face à la forte opposition**

Sujets

périphérique

Conseil de Paris